

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**REQUALIFICATION DES PLACES DU JEU DE BALLON ET DE LA PRADETTE
RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'en date du 27 novembre 2011, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée entre la communauté de communes et la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, afin de mettre en œuvre la requalification des places du Jeu de Ballon et de la Pradette,

Vu que l'étude de maîtrise d'œuvre a été initiée au cours de l'année 2012 avec la réalisation des phases esquisse et avant-projet,

Vu qu'en parallèle, les différentes demandes de subventions ont été lancées auprès de l'ensemble des financeurs potentiels,

Vu que ces travaux de requalification sont liés à la réalisation d'une importante opération de réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, menée par le syndicat AIGUE,

Considérant que cette opération est dans l'attente d'aides financières depuis plusieurs années et nécessite l'arrêt de l'opération de requalification des places,

Considérant que la commune, n'ayant pas bénéficié des financements attendus, et compte- tenu de la nécessité de réaliser les travaux de réfection de réseaux au préalable, a communiqué par courrier en date du 12 novembre 2013 son intention d'abandonner le projet sous sa forme actuelle,

Considérant qu'elle demande à la communauté de communes de mettre fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accepter la demande de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve en mettant fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de requalification des places du jeu de ballon et de la Pradette, au regard de l'insuffisance des financements mobilisables par cette dernière,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la résiliation de la dite convention.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 937 le 11/02/2014

Publication le 11/02/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 11/02/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmc165627-CC-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

